|  |  |
| --- | --- |
| *Modèle de lettre de mission*  **Objet : lettre de mission – professeur référent culture- année scolaire 2021-2022** | Lille, le  Le Chef d’établissement  à  Madame, Monsieur  Référent culture  Professeur de |

Le référent culture est un professeur volontaire nommé dans chaque établissement scolaire du second degré. Il a pour mission principale d’assurer la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en œuvre du volet artistique et culturel du projet d’établissement. À cette fin, il est membre du conseil pédagogique et devra, dès sa nomination, faire connaitre ses fonctions auprès de la communauté éducative de l’établissement.

Dans le cadre de cette mission, qui vous est confiée pour l’année scolaire 2021-2022, vous contribuez, sous mon autorité, au pilotage des actions conduites au titre de l'action culturelle et facilitez la mise en œuvre, le recensement et le suivi d'un PEAC pour chaque élève par le biais de l’application ADAGE, dédiée à la généralisation de l’éducation artistique et culturelle.

Au sein de l’établissement, vous vous attacherez par conséquent à :

## - **Coordonner la vie culturelle de l'établissement :**

* contribuer à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement en lien avec le conseil pédagogique, renseigner et suivre ses avancées par le biais de l’application ADAGE ;
* coordonner la mise en cohésion des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) de l’établissement, en lien avec le conseil pédagogique et le conseil de la vie lycéenne ou collégienne (CVL-CVC) ;

## - **Favoriser et accompagner la mise en place des projets d'EAC :**

* informer la communauté éducative des actions et des dispositifs à destination du public scolaire ;
* relayer aux porteurs de projets, dont les élève élus (CVL-CVC), les outils qui leur permettront d'élaborer des projets interdisciplinaires et partenariaux ;
* diriger les porteurs de projets vers les ressources pertinentes et développer les partenariats notamment avec les acteurs culturels de proximité ;
* faciliter l’utilisation du Pass culture ;

## - **Valoriser les actions d'EAC :**

* au sein de l'établissement, par la mise en place d'événements ou de rendez-vous culturels, en privilégiant le lien avec les familles et par des communications via l’ENT ;
* auprès du rectorat et des partenaires impliqués dans l’EAC par le biais des sites internet.

Vous serez à ce titre destinataire de la newsletter mensuelle de la délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) qui vous aidera dans votre mission. Sur le site académique, une page dédiée à l’action culturelle (<http://daac.ac-lille.fr>) comprend les contacts par bassin et par domaine artistique, les dispositifs d'EAC, des ressources et des actualités. Vous bénéficierez d'actions spécifiques de formation. Vous serez en relation avec le professeur référent culture coordonnateur de votre bassin : <http://daac.ac-lille.fr/nous-contacter/>.

Conformément au décret n°2015-475 du 27 avril 2015, cette mission exercée en établissement ouvre droit à l'attribution d'une indemnité pour mission particulière.

Je vous remercie de votre contribution à la réussite des élèves.

Signature du Chef d’établissement